



VILLEJUIF

votre **ESPACE FAMILLES** évolue



SIMPLE & PLUS FONCTIONNEL
pour faciliter vos démarches et réservations

Tout cède à notre union

VILLEJUIF.FR   

L'Espace familles évolue pour faciliter vos démarches.

La réservation en masse des activités de votre enfant est simplifiée, les inscriptions aux activités extra-scolaires sont facilitées, les documents administratifs sont dans votre dossier et vous retrouvez l'actualité et les infos importantes plus facilement.



Retrouvez votre espace familles ici
familles.villejuif.fr

Pour vous aider dans ce changement les agents de la ville sont à votre écoute au service Formalités vie scolaire et dans les mairies annexes.



De nombreux outils disponibles.



Votre dossier

Vous pouvez ajouter des membres de votre famille ou des pièces justificatives à votre dossier et les consulter. De plus, il est possible d'avoir un compte par parent selon la situation familiale. Enfin, vous avez l'accès pour consulter l'historique de l'ensemble de vos démarches effectuées sur l'espace Familles.



Messagerie

L'espace « messagerie » vous permet d'envoyer des mails facilement pour avoir un complément d'information auprès des services municipaux. Une réponse vous sera faite par le service concerné.



Facturation

Vous pouvez consulter l'historique de vos paiements et retrouver le détail de vos factures.

Actualités

Vous avez accès directement en page d'accueil de l'espace Familles aux actualités de vos enfants, que ce soit pour les inscriptions à l'accueil de loisirs, les inscriptions aux stages sportifs ou de l'EMBA, les prochains rendez-vous importants, l'actualité du Conseil municipal des enfants...

Comment s'identifier sur l'Espace Familles

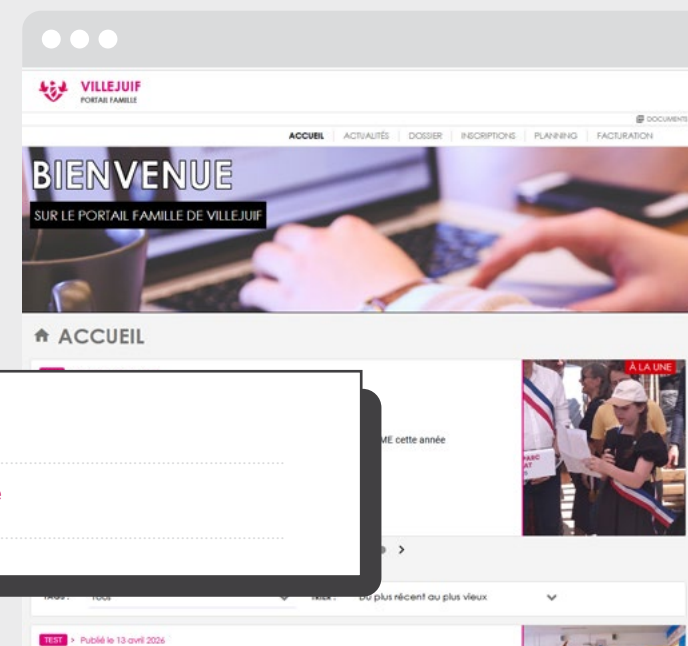
Si vous avez déjà un compte, vous devez mettre à jour votre mot de passe grâce au lien qui vous a été envoyé par mail. Si c'est votre première inscription, vous pouvez créer un compte et un mot de passe.

Mon compte
Se connecter maintenant !

Rentrez dans votre Espace Familles avec votre identifiant et mot de passe.

Mon identifiant

Mon mot de passe



Déclarer votre quotient familial

Chaque année vous devez déclarer votre quotient familial sur l'espace familles. Ce quotient permet d'ajuster les tarifs des activités pour qu'ils soient personnalisés et plus justes selon votre situation.

Comment déclarer son quotient familial ?

2



Mon Dossier

Toutes les informations de mon dossier

Allez dans le menu **Mon Dossier** à droite de la page dans le menu et cliquez sur **Calculer mon quotient familial**.

3

Déclarer

Cliquez sur **Déclarer**.

4

Commencer ma déclaration

Cochez la case ☒ **J'ai lu et j'accepte les conditions de la déclaration** et cliquez sur **Commencer ma déclaration**.

5

Valider

Complétez votre déclaration et choisissez entre 2 modes calcul :

- vos informations de naissance ;
- votre numéro de Sécurité sociale.

Cliquez sur **Valider**.

6

Terminer

Cochez la case ☒ **Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations**, puis cliquez sur **Terminer**.

Réservation des activités périscolaires

Les activités à réserver obligatoirement sont les suivantes :

- La restauration scolaire
- L'accueil de loisirs du soir
- Le mercredi



Vous pouvez réserver à la journée, à la semaine, au mois ou, plus simple à l'année.



L'accueil du matin, l'étude et la passerelle n'ont pas besoin de réservation

Quand réserver les activités ?

Les délais de réservation sont de **12 jours avant l'activité**

exemple

Vous voulez réserver les activités de votre enfant pour la rentrée de janvier, vous devez le faire avant le 25 décembre.

Quand pouvez-vous annuler une activité ?

Vous avez **3 jours ouvrés avant l'activité** pour annuler la réservation. Si l'annulation n'est pas faite dans les temps, vous payez l'activité

Une majoration de 25% du prix de la prestation vous sera facturée en cas de non réservation de celle-ci. Par exemple, vous devriez payer 2€ la pause méridienne, votre enfant n'est pas inscrit à la cantine mais il y reste, vous paierez une majoration de 25% soit 2,50€.



Si votre situation change, vous pouvez mettre à jour votre quotient familial.

Comment réserver les activités ?

1 **Mon compte** 
Se connecter maintenant !
Rentre dans votre Espace Familles avec votre identifiant et mot de passe.

2  **Planning & Réservations**
Consulter mes plannings et effectuer de nouvelles réservations
Allez dans le menu **Planning & Réservations** à droite de la page et cliquez sur **Effectuer de nouvelles réservations**.

3 **+ Réservation**
Cliquez sur l'onglet de droite **+ Réservation**.

4   1- 7 SEPTEMBRE 2026  **Semaines 36-37** AUJOURD'HUI
Choisissez la période réservation

5   
Restauration scolaire Accueil soir élémentaire Accueil mercredi
Choisissez la réservation souhaitée (restauration scolaire, accueil du soir ou mercredi...) puis les jours de réservation.

5 **✓ VALIDER MES RÉSERVATIONS**
Pour finaliser vos actions, cliquez en bas sur **Valider mes réservations**.



Vous pouvez vérifier vos nouvelles réservations ou annulations sur le planning en cliquant sur **Planning des inscriptions**. Une pastille de couleur avec les initiales de l'enfant sélectionné vous permet de bien distinguer vos enfants.



Comment réserver les activités en masse ?

1 **+ Réservations périodique**
Cliquez sur l'onglet de droite **+ Réservation**.

2  **Réservation périodique**
Ajouter des réservations en masse pour une activité sur une période

Activité *
Veuillez sélectionner une activité 

ANNULER **CONTINUER**

Choisissez l'activité souhaitée (restauration scolaire, accueil du soir ou mercredi...) Cliquez sur **Continuer**

3  **Réservation périodique**
Ajouter des réservations en masse pour une activité sur une période

Activité *
Accueil mercredi élémentaire journée 

PÉRIODE
Du 01/09/2026 Au 30/06/2027

Sélectionner un créneau

 **MERCREDI**
07:00 - 18h30

Une semaine sur deux
Non **Oui**

X  **E1** Enfant 1 **X**  **E2** Enfant 2

ANNULER **CONTINUER**

Choisissez la période d'inscription, sélectionnez le créneau souhaité puis les enfants à inscrire et cliquez sur **Continuer**

4 **✓ VALIDER MES RÉSERVATIONS**

Pour finaliser vos actions, cliquez en bas sur **Valider mes réservations**.

Les agents de la Ville sont disponibles, dans les mairies annexes et au service Formalités vie scolaire, **pour vous accompagner dans votre démarche** de réservation. Les conseillères numériques sont également disponibles, sur rendez-vous, à l'Hôtel de Ville et à la médiathèque.

Les adresses où faire vos démarches

Service Formalités vie scolaire

Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
01 45 59 21 70

- Lundi, mardi et mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- Jeudi de 8h30 à 12h
- Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Samedi de 8h30 à 12h

Mairies annexes

Ambroise-Croizat

2, rue Ambroise-Croizat
01 45 59 23 80

- Lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- Mardi et mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Jeudi de 8h30 à 12h
- Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
- 2^e et 3^e samedi de chaque mois de 8h30 à 12h

Auguste-Rodin

place Auguste Rodin
01 45 59 23 60

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
- 1^{er} et 4^e samedi de chaque mois de 8h30 à 12h

Les Petits-Ormes

2, rue Henri-Luisette
01 45 59 25 90

- Lundi de 13h30 à 18h
- Mardi et mercredi de 13h30 à 17h
- Vendredi de 13h30 à 16h

Alexandre-Dumas

50, avenue Salvador-Allende
01 86 93 35 60

- Lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- Mardi et mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Jeudi de 8h30 à 12h
- Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h